



Règlement graphique

Plan 4.2.3 Station et villages



Arrêté par délibération du Conseil Communautaire du 26 février 2020



Fond : cadastre DGFIP 2017 et orthophoto IGN 2016

1/2500e

Légende

Zones du PLU

- Ua : secteurs d'urbanisation ancienne
- Ub : secteurs mixtes d'urbanisation récente de densité soutenue
- Uc : secteurs mixtes d'urbanisation récente de densité modérée
- AUb : zone d'urbanisation future à vocation mixte
- AUms : zone d'urbanisation future à vocation touristique du Mollard
- A : zone agricole
- Ach : secteur destiné à l'accueil d'une aire de camping-car et caravaneige
- Ah : secteur correspondant à l'Hôtel de la Balme
- Ap : zone agricole protégée de toute constructibilité
- As : zone agricole support du domaine skiable
- AsL : zone agricole support du domaine skiable et d'activités légères de plein air
- N : zone de caractère naturelle ou forestière
- Nc : secteur de camping
- Nd : secteur de dépôt et de stockage
- NL : secteurs de loisirs de plein-air
- Nra : secteurs occupés par des restaurants d'altitude ou isolés
- Nre : refuge de l'Etendard
- Ns : zone naturelle support du domaine skiable
- Nv : secteur de parkings

Autres prescriptions

- Emplacement Réserve
- Zone humide protégée au titre de l'article L151.23
- Pelouse sèche protégée au titre de l'article L151.23
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Construction protégée au titre de l'article L151.19
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11

Eléments informatifs

- Périmètre de prescription du PPRN (se reporter en annexe 5.3.2 du PLU)
- Secteurs non constructibles du PPRN (se reporter en annexe 5.3.2 du PLU)
- Périmètre de protection de captage immédiat
- Périmètre de protection de captage rapproché
- Périmètre de protection de captage éloigné
- Bâtiment agricole
- Construction susceptible d'être un chalet d'alpage
- Bâtiment existant non cadastré

L'orthophoto de 2016 ne constitue qu'une information indicative, le zonage du Plan Local d'Urbanisme a été délimité sur la base du cadastre DGFIP 2017.

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Index	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1	Sécurisation des abords de la Route Départementale 926	Commune	2 492 m ²
2	Parcours piétons	Commune	19 761 m ²
3	Aménagement de parkings	Commune	3 013 m ²
4	Aménagement du cimetière de l'Eglise	Commune	2 112 m ²
5	Aménagement d'une aire de Caravaneige	Commune	6 992 m ²
6	Aménagement d'un passage public	Commune	222 m ²
7	Aménagement d'un arrêt de bus	Commune	87 m ²